

Fonctionnement

de la Communauté de Communes



www.cc-medoc-estuaire.fr

Élus

PRÉSIDENT

Gérard DUBO

VICES PRÉSIDENTS

Didier MAU
Joseph FORTER
Éric BOUCHER
Pierre-Yves CHARRON
Christel COLMONT-PIÉNEAU
Jacqueline POTTAIN
Claude GANELON
Dominique FÉPIEU
Liliane MONNEREAU
Dominique SAINT-MARTIN

Services

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Directeur Général des Services Jean-Marc PERIER

ACCUEIL / SECRETARIAT

Karine TREMBLIER
Aurore DORCHIN

FINANCES / RESSOURCES HUMAINES

Responsable Sébastien BODIN
Gestionnaire Marchés publics Stéphanie SIROUONET
Finances Marina BOURGEOISE
Ressources Humaines Hugette PANOZZO

SERVICES TECHNIQUES

Responsable Arnaud LÉVEIL

PETITE ENFANCE

Directrice/Coordinatrice Bernadette BRUNON FAUGÈRE
Animatrice RAM Christine LALLEMENT
Animatrice RAM Céline PIGNOL

STRUCTURE MULTI ACCUEIL « A PETITS PAS »

Directrice Sandra PATANCHON
Emilie LEBAILLIE Florence CHEVALIER, Laëtitia SEGUIN
Lydia HUTZLI, Colette LEFORT, Carole ROUSSEAU,
Nathalie BARDET, Céline BEAUFORT, Aurélie GALLAUD,
Béatrice SIMONNET

STRUCTURE MULTI ACCUEIL « LES PETITS BOUCHONS »

Directrice Nathalie GUEUVEN
Lydia LACOMBE, Pascale COMIN, Aurore VERROY,
Danielle RENAUD, Nathalie CANETTI, Gaëlle POUSSIN,
Jessica BISENSANO, Marie-Christine CHANDELIER,
Caroline ROUSTEING, Darinka KNERZIK

Responsable accueil occasionnel Muriel STUTZMANN

MICRO CRÈCHE « PICOTTI »

Référent technique Céline PIGNOL
Corinne LAPEQUE, Marine FAVIN,
Virginie BOYER, Nathalie CANETTI

ENVIRONNEMENT

Chargée de Mission Amandine DEQUEIL
Ambassadeur de tri Brice BERTON-BOITEL

JEUNESSE

Coordinatrice Martine BLANC

DIRECTEURS A.I.S.S.H.

Macau Mohamed TAJDIRT
Cussac-Fort-Médoc Juanita CARBONNEL
Arsac Céline BOIDRON
Le Pian-Médoc Yannick FEILLARD
Soussans Carole DA-CUNHA
Ludon Médoc Stéphanie PENIS
Françoise GROLLET

PRÉVENTION/SECURITÉ

Chef de service Laurent LAPEQUE
Adjointe au Chef de service Caroline DABIS
Catherine CASSAGNE
Secrétariat Philippe PRONNIER,
Mickaël MERGERON, Jean-Jacques FAUCHE,
Sandy LOPEZ, Gaël BONNET, Paisy RINCON,
Yoann PERRIER, Christophe ARNAS

Médiatrice/Coordinatrice CISP7 Mélissa MARTIN

TOURISME

Chargée de Mission Anne-Valérie MARTIN

COMMUNICATION

Chef de projet web Séverine LAGRABETTE

PORTAGE DES REPAS

Nelly APPEL
Jean-Luc RAMOS

Infos légales

DIRECTION DE LA PUBLICATION: Gérard Dubo
DIRECTION DE REDACTION: Christel Colmont
REDACTION: Zanzibar
CONCEPTION / RÉALISATION: Agence Newton
PHOTOS: Médoc estuaire / Fotolia
IMPRESSION: France 01/13 Ce journal est réalisé sur papier certifié PEFC
(produit dans une logique de gestion durable des forêts).
DÉPÔT LEGAL: 1^{er} Trimestre 2013

Médoc Estuaire

Communauté de Communes

Terres d'envies

Siège Social: 33460 MARGAUX

Administration: 33460 ARSAC - Tél.: 05 57 88 08 08 - fax: 05 57 88 90 64

www.cc-medoc-estuaire.fr

Le Journal

Informez pour construire ensemble notre territoire

Numéro 08

ARCINS
ARSAC
CANTENAC
CUSSAC FORT MÉDOC
LABARDE
LAMARQUE
LUDON MÉDOC
MACAU
MARGAUX
LE PIAN MÉDOC
SOUSSANS

Médoc Estuaire

Communauté de Communes

Terres d'envies





Médoc Estuaire "Terre d'envies"

Faire les bons choix... Prendre les bonnes décisions

Telles sont les deux règles qui s'imposent à tout responsable, qu'il s'agisse de gestion privée ou publique.

Les bons choix sont ceux qui prennent en compte l'intérêt général, qui engagent dans des réalisations partagées, qui servent le plus grand nombre.

Les bons choix ressortent d'études et de réflexions conduites dans la transparence et la plus grande objectivité. Ils nécessitent, souvent, pédagogie, patience et détermination.

Les bonnes décisions peuvent découler, logiquement, des bons choix, le Conseil Communautaire a souvent délibéré dans ce sens: petite enfance, jeunesse, environnement, développement économique, voirie, sécurité.

Dans certains cas, les bonnes décisions résultent de l'expérience, de la compétence et du raisonnement. Je pense tout particulièrement aux décisions d'ordre fiscal. Dans mes précédents édits - N° 4 et N° 6 - j'avais expliqué quelles difficultés s'attachaient à ces votes, plus précisément la suppression de la taxe professionnelle. J'écrivais, à ce moment là, que la Taxe Professionnelle (T.P) était remplacée par la Contribution Économique Territoriale (C.E.T) composée: de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E) et de la contribution foncière des entreprises (C.F.E).

Cette dernière, la C.F.E, est établie à partir d'une base dont le montant est fixé par le Conseil Communautaire:

- entre 206 € et 2065 € pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur à 100 000 €
- entre 206 € ET 6 102 € pour les autres.

De nombreuses collectivités, dont certaines proches de Médoc-Estuaire, ont délibéré pour utiliser à plein les marges autorisées. Cette délibération s'est traduite par une très forte augmentation des contributions versées par les artisans, commerçants ou petites entreprises. Certaines de ces collectivités sont aujourd'hui obligées de voter des remises ou exonérations au bénéfice des entreprises qu'elles ont, par leur mauvaise décision, mises en difficulté.

La Commission des Finances, le Bureau et le Conseil Communautaire - considérant d'une part, que les simulations fournies par les services fiscaux étaient mal ou sous évaluées et, d'autre part, qu'il n'était pas opportun d'augmenter la pression fiscale, n'ont voté aucune augmentation du montant de cette base.

Tous les élus de Médoc-Estuaire sont à féliciter pour cette très bonne décision. Ce vote a été celui de la raison. C'est notre contribution au maintien d'un tissu économique de proximité, vital pour nos territoires ruraux.

Je ne peux que souhaiter la poursuite, dans le même esprit, des bons choix et des bonnes décisions pour Médoc-Estuaire et ses habitants.

Gérard DUBO *Président de la Communauté de Communes Médoc Estuaire*

Excellente année
2013
à toutes et à tous !

*A chaque parution,
nous vous présentons
les délégués communautaires
d'une commune.
Dans ce numéro,
les délégués communautaires
de Cussac Fort Médoc.*

Une crèche en construction, une nouvelle gendarmerie qui sort de terre, deux zones économiques aménagées ou en cours d'achèvement... partout dans nos communes fleurissent les projets et les équipements.

La Communauté de Communes investit !



Le Journal
Janvier 2013

ARCINS
ARSAC
CANTENAC

CUSSAC FORT MÉDOC

LABARDE
LAMARQUE
LUDON MÉDOC
MACAU
MARGAUX
LE PIAN MÉDOC
SOUSSANS

Emile MÉDINA
Adjoint au Maire
Dominique FEDIEU
Maire
Jean-Luc NABET
Adjoint au Maire



Sommaire

Enfance p 02-03

Développement économique p 04-05
Un territoire tourné vers les entreprises

Aménagement p 06-08
La nouvelle gendarmerie

CISPD p 07

Voirie p 08

Randonnées p 09

Tourisme p 10-11

Environnement p 12-13

Les premiers pas de la micro crèche de Lamarque



Suite à un diagnostic réalisé en 2008

sur le nord du territoire concernant les besoins d'accueil des familles, une première micro crèche a vu le jour à Cantenac en septembre 2010. Les élus avaient également promis de pourvoir l'extrême nord du territoire. Les travaux de Lamarque ont débuté, les petits bouts y seront bien accueillis dès la rentrée de septembre.

À Lamarque

10 enfants profiteront en septembre 2013 d'un espace sécurisé, dédié à leur épanouissement, leur confort et leur bien-être. Le lieu disposera d'une salle d'activité, d'un dortoir, d'une salle d'hygiène et d'un jardin... en tous points conformes aux autres structures du territoire. Ce résultat est le fruit d'une collaboration avec les partenaires institutionnels et financiers que sont la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) et le Conseil Général.

Avec cette nouvelle réalisation, la Communauté de Communes affiche une capacité d'accueil de 79 places.

Horaires de la micro crèche à Lamarque

7 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi
 3 semaines de fermeture en été
 1 semaine de fermeture à Noël
 1 semaine de fermeture au printemps

Pour mémoire

Ouvertures précédentes:
 « Petits Bouchons » à Ludon Médoc en septembre 2005
 « A Petits Pas » au Pian Médoc en novembre 2006
 « Picoti » à Cantenac en septembre 2010

Informations:

Coordinatrice du Service de la Petite Enfance
 Mme Brunon Faugère : 05 57 88 91 92

La Communauté de Communes prend le relais

Accueil péri-scolaire

La Communauté de Communes compétente en matière d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, gère depuis sa création les activités les mercredis et pendant les vacances scolaires.

La volonté des élus de transférer l'intégralité de la compétence s'est traduite par la décision de prendre en charge l'organisation des accueils périscolaires.

Cette mutation devait se faire en totale concertation avec chacune des communes et en parfaite harmonie pour les enfants,

leurs familles et les agents communaux ou intercommunaux.

Au 1^{er} janvier 2012, deux communes Ludon Médoc et Cantenac ont été volontaires pour une expérimentation grandeur nature. Cette expérimentation s'étant révélée concluante, le champ de compétence a été étendu aux communes du Pian Médoc et d'Arsac à la rentrée de septembre 2012.

Janvier 2013 verra l'adhésion d'Arcins, Cussac Fort Médoc, Labarde, Macau et Margaux.

▶ Cette intégration progressive et basée sur le volontariat, permise par l'investissement important des services de la communauté et de chacune des communes, semble à ce jour une opération réussie.

Les tarifs sont proposés à la demi-heure en fonction du quotient familial :

QF1	de 0 à 600	> 0.30 euro
QF2	de 601 à 1 000	> 0.32 euro €
QF3	de 1001 à 1500	> 0.34 euro
QF4	plus de 1501	> 0.36 euro

Les horaires sont adaptés aux fonctionnements de chacune des écoles.

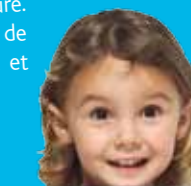
Les inscriptions se font soit en mairie, soit à la Communauté de Communes auprès du service Jeunesse.

Coordinatrice Jeunesse :
 MARTINE BLANC 05.57.88.62.10

Responsables APS :
 CAROLE DA CUNHA 06.15.46.48.28 et
 YANNICK FEILLARD 06.15.46.47.05

LES OBJECTIFS MAJEURS DE CE TRANSFERT SONT MULTIPLES :

- un accueil des enfants toujours plus optimisé,
- des échanges d'expérience,
- une relation sereine avec les parents,
- la pérennisation des emplois,
- la mutualisation des moyens.



Un territoire tourné vers les entreprises

BONNE NOUVELLE :

les zones d'activité existantes sont pratiquement arrivées à saturation! Attirer de nouvelles forces économiques, préparer l'avenir, valoriser l'emploi sur notre territoire... autant d'enjeux relevés par Médoc Estuaire qui conforte l'existant et investit dans de nouvelles zones d'activité. Positionnés sur des axes routiers structurants pour le Médoc, de nouveaux aménagements sont en cours de réalisation.



OBJECTIF :

Répondre à la demande des investisseurs locaux qui souhaitent avoir les moyens de se développer, et rendre notre territoire attractif pour de futures implantations.



Aygue Nègre à Ludon

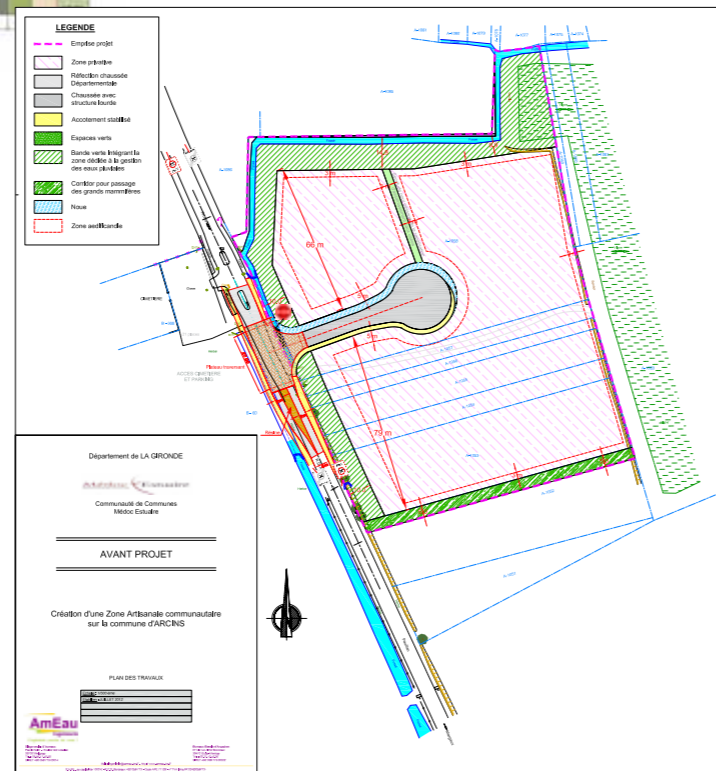
Entièrement viabilisée, la zone d'Aygue Nègre a fait l'objet d'un aménagement paysager très soigné: plantations, coulées vertes pour les piétons, arbres conservés, essences locales réimplantées... Un écrin de verdure qui met parfaitement le site en valeur, à la grande satisfaction des salariés présents sur la zone, sensibles à cet environnement de qualité. Idéalement située à proximité de la D2, Aygue Nègre est déjà en partie occupée, puisque cinq entreprises s'y sont déjà implantées.

Terre de Pont à Arcins

En continuant la D2 plus au nord, c'est à Arcins que se situe la prochaine zone d'activité programmée par la Communauté de Communes. Au cœur du territoire viticole, plusieurs parcelles accueilleront en priorité des entreprises dont l'activité est en rapport avec le vin.

Terre de Pont étant située à proximité d'une zone naturelle, la Communauté de Communes a préalablement mené une évaluation de la zone afin de prendre en compte tous ces aspects environnementaux. En concertation avec les services de l'Etat et les acteurs locaux, il a ainsi été décidé de préserver un lieu de passage au bord de la zone, pour les grands mammifères.

Le dépôt de permis d'aménager étant déposé, les travaux pourront démarrer courant 2013. Le Conseil Communautaire du 6 décembre a validé l'aménagement d'un plateau surélevé sur la RD2, au droit de la zone d'activité, en cohérence avec l'aménagement global réalisé par Arcins. Il matérialisera l'entrée sud de la commune.



Chagneau à Arzac

Sur l'autre axe structurant du Médoc, la RD1, la commercialisation de la première tranche d'aménagement de la zone de Chagneau se termine. La Communauté de Communes a engagé les acquisitions foncières pour lancer la deuxième tranche.

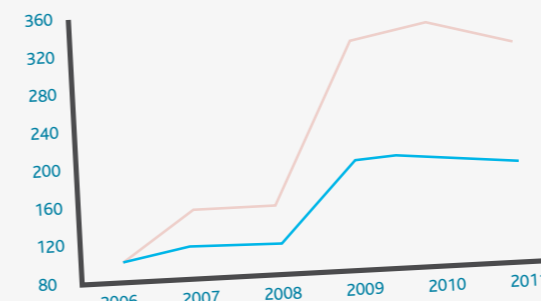
Situé sur la commune d'Arzac, entre la D1 et la future déviation du Taillan, et en continuité de la ZA Chagneau, le Parc d'activités du Médoc accueillera des entreprises d'activités et de logistiques sur un terrain entièrement sécurisé de 23 hectares. L'ensemble des bâtiments, dont un restaurant, aura une surface développée de 80000 m² et devrait permettre la création de 500 emplois à terme.

Les autorisations administratives sont en cours, en vue de premières installations début 2014. La commercialisation est confiée à DTZ Bordeaux.

Démographie des entreprises

Les dernières statistiques INSEE confortent notre politique en faveur du développement économique: dans nos communes se créent chaque jour des entreprises! Quel que soit le domaine d'activité, chaque nouvelle entité est un signal positif et les entrepreneurs sont au rendez-vous.

Evolution des créations d'établissements :



Indice base 100 en 2006

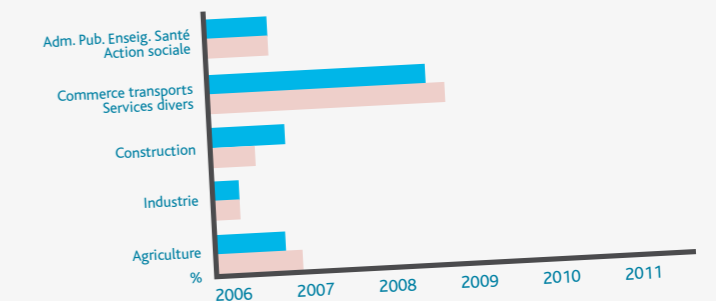
— Territoire

— Zone de comparaison

Note de lecture: application du régime de l'auto-entrepreneur à partir du 1er janvier 2009

Champ: activités marchandes hors agriculture. Source: Insee, REE (Sirène).

Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2009



■ Territoire ■ Zone de comparaison

Zone de comparaison: Aquitaine

Champ: Ensemble des activités. Source: Insee, REE (Sirène).

Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2009

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 et + salariés
ENSEMBLE	4 190	100,0	100,0	922	1 177	715	260
Agriculture, sylviculture et pêche	1 236	29,5	29,5	360	522	173	0
Industrie	453	10,8	10,8	28	102	80	117
Construction	448	10,7	10,7	110	101	0	0
Commerce, transport et services divers	1 208	28,8	28,8	145	196	230	143
dont commerce, réparation auto	603	14,4	14,4	86	65	118	143
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	845	20,2	20,2	279	256	232	0

Pose de la première pierre de la gendarmerie

La Communauté de Communes ayant la compétence sécurité, les élus se sont fortement engagés sur le projet d'une nouvelle gendarmerie à Macau. Un projet important pour le territoire.

Améliorer la qualité du service rendu



La gendarmerie est actuellement logée dans un bâtiment vétuste appartenant au département, dont le mauvais état ne permet ni un accueil approprié du public, ni un fonctionnement optimal des équipes. Quant aux normes d'accessibilité, elles sont loin d'être satisfaisantes. Voilà donc plusieurs années que Médoc Estuaire travaille sur le projet d'une nouvelle gendarmerie, plus fonctionnelle pour assurer une meilleure qualité de service, et plus grande, de manière à pouvoir loger convenablement sur place les gendarmes et leurs familles.

Pour une meilleure gestion des comptes publics, l'option retenue par l'intercommunalité est de faire réaliser le projet par un opérateur privé. Filiale du groupe Bouygues, la CIRMAD a été choisie en raison de son expérience de ce type de bâtiment.

Courant 2011, les délais de protocole de vente trop longs entre la CIRMAD et les propriétaires des terrains menacent l'opération. La Communauté de Communes décide alors d'acheter tout le terrain d'une superficie de 9 907 m². Un foncier bien supérieur aux besoins de la gendarmerie, puisque le bâtiment et les logements nécessitent 5 342 m².

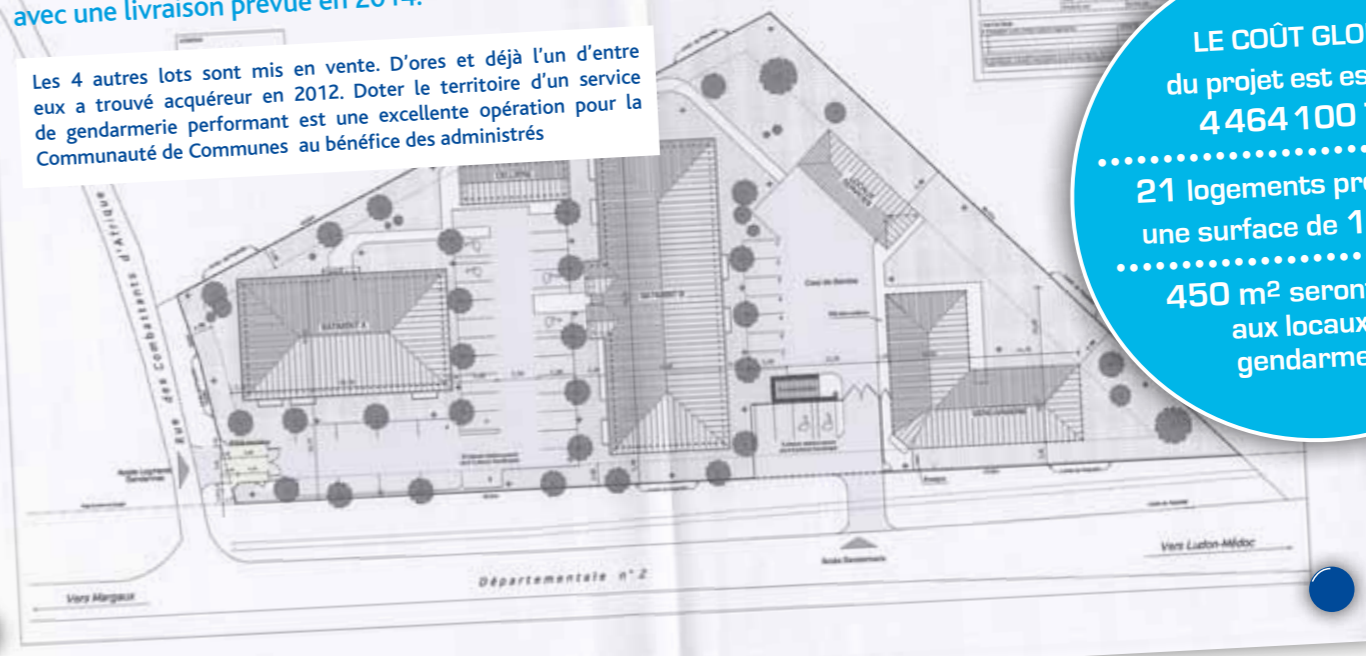
Terrains à vendre!

L'engagement de la Communauté de Communes permet de lancer l'opération.

5 LOTS SONT DÉLIMITÉS:

le plus grand est rapidement vendu à la CIRMAD afin d'accélérer le projet. Pari tenu! Les travaux, d'une durée de 15 à 17 mois, débuteront courant janvier, avec une livraison prévue en 2014.

Les 4 autres lots sont mis en vente. D'ores et déjà l'un d'entre eux a trouvé acquéreur en 2012. Doter le territoire d'un service de gendarmerie performant est une excellente opération pour la Communauté de Communes au bénéfice des administrés



DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

LE COÛT GLOBAL du projet est estimé à 4 464 100 TTC

21 logements prévus pour une surface de 1 500 m²

450 m² seront dédiés aux locaux de gendarmerie

Premier bilan d'actions

Le 4 octobre 2012

a eu lieu la 2^{ème} Assemblée Plénière du C.I.S.P.D. A cette occasion, le Président de la Communauté de Communes a présenté et remis la synthèse sur le ressenti de la population Médoc Estuaire en matière de sécurité.

Le Président du Comité de Pilotage du C.I.S.P.D a expliqué les actions retenues pour leur pertinence par rapport à l'intérêt communautaire et leur complémentarité avec l'existant : le projet de mutualisation des systèmes de vidéo protection ; la mise en place envisagée de radars pédagogiques sur les communes intéressées dans le cadre de la lutte contre la vitesse excessive ; le bilan du travail « médiation terrain » réalisé cet été par l'Agent du service jeunesse détaché à la médiation et la Médiatrice-Coordonnatrice du C.I.S.P.D.

Sur ce dernier point, cette médiation a fait apparaître les constats suivants :

- 1 Confirmation de l'observation formulée dans le diagnostic : vitesse excessive et non-respect des panneaux de signalisation,
- 2 Intérêt des jeunes adultes pour l'accompagnement vers l'emploi,
- 3 Les jeunes sont prêts à s'investir dans la mise en place d'animations ponctuelles sur le territoire Médoc Estuaire.

Pour le volet coordination, un binôme constitué de la Médiatrice-Coordonnatrice et d'un Agent détaché du service jeunesse aura en charge de mettre en place des actions visant à soutenir la parentalité.

Vous pouvez consulter sur le site de la Communauté de Communes le compte-rendu de l'Assemblée Plénière ainsi que le bilan de la Médiation terrain.



Clap d'ouverture pour le cinéma

Ouvert le mercredi 5 décembre en présence de Didier Mau, Maire du Pian Médoc, et de Jean-Pierre Lemoine, PDG du groupe Megarama, le multiplexe offre de nouvelles perspectives de loisirs aux Médocains.



6 salles, plus de 1000 places

Code couleur: rouge et noir, sur la façade comme pour les confortables sièges qui accueillent les spectateurs. Equipé des technologies image et son les plus performantes, le Megarama propose d'emblée des films susceptibles de plaire au plus grand nombre. Son implantation sur la zone commerciale du Poujeau au Pian Médoc le rend très accessible pour les Médocains, qui attendaient un tel équipement depuis longtemps. « Ce cinéma répond à une demande forte des habitants du territoire, qui n'allaient plus au cinéma à cause des kilomètres à parcourir vers Bordeaux. Cela va créer un vrai pôle d'animation dans cette zone et attirer d'autres équipements » se réjouit Didier Mau.

Un projet entièrement privé

Financé sur des fonds privés, le cinéma n'aura pas coûté un seul euro d'argent public. Il aura fallu en revanche toute la ténacité des élus de la Communauté de Communes pour faire aboutir le projet. La première demande de création d'un cinéma de 8 salles, déposée auprès de la Commission Départementale de l'Équipement Cinématographique de la Gironde, remonte à 2007! Refus de la commission pour ne pas fragiliser les cinémas existants dans la zone d'attraction. Un recours fait en 2008 n'aura pas plus de succès et le projet restera bloqué jusqu'en mai 2009. Une demande déposée pour 6 salles sera cette fois-ci accordée.

Décembre 2012: le rideau se lève sur « Twilight » ou « Skyfall »... Que le spectacle commence!

Diagnostic voirie: un outil de pilotage pour les communes

Dans le cadre de son « programme voirie » Médoc Estuaire a achevé le diagnostic d'évaluation des routes. Celui-ci a été présenté lors d'une réunion avec les représentants des communes: chacune d'entre elles dispose maintenant d'un relevé détaillé et chiffré sur l'état de son patrimoine routier.

Très complet, le diagnostic étudie la voirie en surface, en sous-sol et sur les dépendances.

Prise en charge en totalité par la Communauté de Communes, cette étude constitue un outil de prospective performant, qui permet aux communes de planifier les travaux de réfection, au travers de programmes pluriannuels. Travaux à suivre.



Le long de l'estuaire... chemins faisant

L'étude sur l'aménagement de la façade estuarienne conduite en 2010 par la Communauté de Communes a mis en exergue la nécessité de créer un itinéraire de randonnée reliant les petits ports de la façade estuarienne. Son nom de code : « Route de l'Estuaire ». Son objectif : dynamiser l'offre touristique de nos communes en mettant en lumière ce patrimoine particulier. Point d'étape.

DE PORT EN PORT

L'idée est de créer un circuit balisé permettant à tous nos visiteurs, à pied et en vélo, de découvrir nos petits ports de l'estuaire après avoir parcouru des environnements typiques de notre terroir.

Se dessine ainsi un itinéraire principal menant de Cussac Fort Médoc à Macau, d'environ 30 kms... que l'on pourra parcourir du sud au nord et inversement.

Différents points d'entrées sont également imaginés afin de permettre à tous de choisir la distance à parcourir. Autres variantes, des boucles thématiques partent de cet axe pour multiplier les balades.

Deux boucles sont ainsi dessinées: l'une à Margaux sur le thème du patrimoine vinicole, l'autre dans les marais avec des parcours variant de 2 à 11 kms. A chacun ses plaisirs donc!

ON AVANCE!

Grâce à une personne recrutée à temps plein par la Communauté de Communes pour mener à bien ce projet, « la route de l'estuaire » progresse sur tous les fronts, en concertation avec les élus, les services de l'Etat et les associations. Tous les chantiers sont lancés, avec en ligne de mire, une ouverture de ces circuits l'été prochain.



Photos : Coralie MUT

CLAIREMENT GUIDÉ

Il a été également décidé d'homogénéiser ces sentiers en adoptant une signalétique commune claire, assortie de panneaux d'informations et des fiches randonnées, mettant en valeur le patrimoine si singulier de l'estuaire, tels les marais, esteys, ports, îles, etc.

Afin de sécuriser le parcours, à certains endroits, des ouvrages structurels du type « passerelles » seront créés.



UNE SAISON 2012 REUSSIE !

Des initiatives qui ont tenu leurs promesses et participent largement au rayonnement touristique de notre territoire.

POINT INFO TOURISME

4^{ème} année d'existence pour le Point Info Tourisme (port de Lamarque) qui prouve toute sa pertinence dans le projet de développement touristique du territoire. En 2012, ce service a été disponible pour la première fois d'avril à septembre, soit six mois d'ouverture. Parmi les personnes accueillies, 18 % d'étrangers venus d'Europe (Allemagne, Royaume Uni, Pays Bas, Belgique pour la plupart) et de pays plus lointains (Etats-Unis, Québec, Australie). Les visiteurs issus du département ont été beaucoup plus nombreux cette année (+ 35 %).



Base : 2 720 visiteurs étrangers

DES EXPOSITIONS DE QUALITÉ

Le Point Info Tourisme a présenté deux expositions. En avril, « Les rives de l'Estuaire de la Gironde » avec des vues aériennes photographiées par Michel Le Collen. De mai à septembre, « Regards sur le Verrou de l'Estuaire de la Gironde » en partenariat avec le Service Régional du Patrimoine et de l'Inventaire de la région Aquitaine... une vision historique « grand format » du système de défense bâti par Vauban, et des photos dont la qualité a séduit tous les visiteurs.



Expo "Regards sur le verrou de l'estuaire de la Gironde"

photo : Anne-Valérie MARTIN



UNE CARTE TOURISTIQUE PLÉBISCITÉE

La première carte touristique du territoire réalisée par la Communauté de Communes permet à nos visiteurs de découvrir toutes les facettes de nos atouts touristiques. Elle inclut des informations utiles (sites remarquables, golfs, services...) et des itinéraires de découverte. Ce guide précieux remis gratuitement a reçu un excellent accueil de la part du grand public et des professionnels. Elle est toujours

disponible dans les mairies et sites touristiques du territoire, la Maison du Vin et du Tourisme de Margaux, et certains restaurants. Elle est également consultable sur notre site www.cc-medoc-estuaire.fr.

DES BALADES COMMENTÉES... TRÈS APPRÉCIÉES

150 participants au total ont marché et pédalé sur les circuits des balades commentées proposées au départ du Point Info Tourisme. Celles-ci se sont déroulées en juillet et août, 9 à pied, 2 en vélo. Preuve de la qualité de ces circuits très diversifiés, plusieurs participants sont revenus ! Côté chiffres, des adultes issus majoritairement de la Gironde à 82 % dont 30 % de nos communes. Afin d'évaluer l'intérêt pour ces balades, un questionnaire de satisfaction a été distribué. Résultat : des participants satisfaits à 98 %, dont 78 % de très satisfaits, la plupart étant prêts à refaire des balades en 2013 ! Le programme 2013 sera mis en ligne sur notre site www.cc-medoc-estuaire.fr.



photo : Coralie MUT

DES CHÂTEAUX OUVERTS SANS RENDEZ-VOUS

Comment visiter des châteaux sans avoir besoin de prendre rendez-vous ? Pour répondre à cette demande récurrente des touristes, la Communauté de Communes a sollicité les propriétés viticoles du territoire et 15 châteaux ont répondu favorablement, en donnant des dates et horaires d'ouverture précis d'avril à septembre. Le calendrier des visites, utilisé au Point Info Tourisme, a également été diffusé aux hébergeurs du territoire, offices de tourisme du Médoc, de Haute Gironde, et de Gironde ayant souhaité le recevoir (34 au total) et au Comité Départemental du Tourisme. Accueil très positif du grand public et des professionnels du tourisme sur cette initiative.

VERS UN OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE À MARGAUX

Dans le cadre du projet de développement touristique du territoire, la Communauté de Communes Médoc Estuaire réfléchit à se doter d'un bâtiment d'accueil ouvert à l'année et situé sur la commune de Margaux, centrale pour le territoire et dont la notoriété dépasse nos frontières.



Après avoir étudié la faisabilité du projet et déterminé le lieu d'implantation (place de la Mairie), elle réalise aujourd'hui une étude de programmation qu'elle a confiée au cabinet d'ingénierie et de programmation AVEC, en collaboration avec le cabinet d'architecture, d'urbanisme et de paysage METAPHORE.



Cette étude va permettre d'examiner les possibilités de rénovation ou d'extension du site d'implantation actuel du bâtiment et de définir les besoins des différents services proposés : Office de Tourisme Communautaire, Mairie, La Poste, en fonction des usages et des flux de la population et des touristes à venir. Différents scénarios seront proposés et budgétés pour permettre aux élus communautaires et margalais de se déterminer sur l'aménagement du site et son coût. Le programme immobilier général pourra ensuite être défini et le cabinet d'études terminera sa mission en assistant la Communauté de Communes dans le choix des entreprises qui effectueront les travaux d'aménagement.

4^{ÈME} ÉDITION MARGAUX SAVEURS

Une découverte ludique et savoureuse des trésors d'un terroir

Plus que jamais, les châteaux de l'appellation Margaux ont joué le jeu de ce rendez-vous festif en ouvrant leurs portes et en faisant déguster leurs productions.

Durant 4 jours, sur les communes de Margaux, Arsac, Soussans, Labarde et Cantenac, cet événement proposait aussi de rencontrer viticulteurs, restaurateurs et commerçants autour de menus et d'ateliers pour tous les amateurs.

La Cuvée aux Ecrivains permet de discuter des livres dédiés au thème du Vin et de la Gastronomie. La Balade des Saveurs, le samedi, nécessita d'enfourcher vélo et d'enfiler de bonnes chaussures de marche. L'escapade permit de franchir les grilles des châteaux et on apprécia, autour d'un verre, la compagnie de rutilantes voitures de collection.

400 personnes ont également assisté au concert donné au Château Giscours, suivi d'un feu d'artifice offert par les propriétaires !

On estime à plus de 2500 le nombre de participants à cette édition, ce qui encourage élus et organisateurs à mettre les bouchées doubles pour le millésime 2013.



Château Giscours - photographe Philippe Roy

Le nouveau quai de transfert du territoire :

Une étape de plus vers la qualité environnementale.

Dans notre dernière édition estivale, nous évoquions le projet du quai de transfert intercommunal situé à Arsac. L'aménagement du site et les équipements nécessaires à l'activité ont depuis été définis et validés, le marché de travaux a été lancé et attribué le mois dernier et **les travaux de construction débiteront au 1^{er} trimestre 2013**. Dans la chaîne logistique du transport des déchets ménagers, ce quai apparaît comme une infrastructure essentielle pour la défense de l'environnement et la bonne gestion du budget de traitement de nos ordures.

Un quai de transfert, à quoi ça sert ?

Les déchets ménagers sont collectés par des camions-bennes. Ceux-ci se rendent ensuite au quai pour transférer leur contenu dans des caissons de plus grande contenance (90 m³) équipés de fonds mouvants (destinés à optimiser le volume). Ceux-ci sont alors acheminés vers le centre d'incinération et de tri. On parle alors de « transfert de charge ».



Pourquoi ce choix ?

On le comprend, en utilisant ces caissons adaptés au volume de déchet, le coût de transport est considérablement réduit. Le territoire propose ainsi une solution économique et écologique... tout en réduisant la présence de véhicules lourds sur nos routes.

Le quai de transfert sera opérationnel au 3^{ème} trimestre 2013



Textiles, linges, chaussures

On collecte aussi !

Le territoire s'est également engagé dans le réemploi et le recyclage des TLC (Textiles, Linges, Chaussures) en installant avec le soutien de l'éco-organisme ECO-TLC des conteneurs sur nos communes.

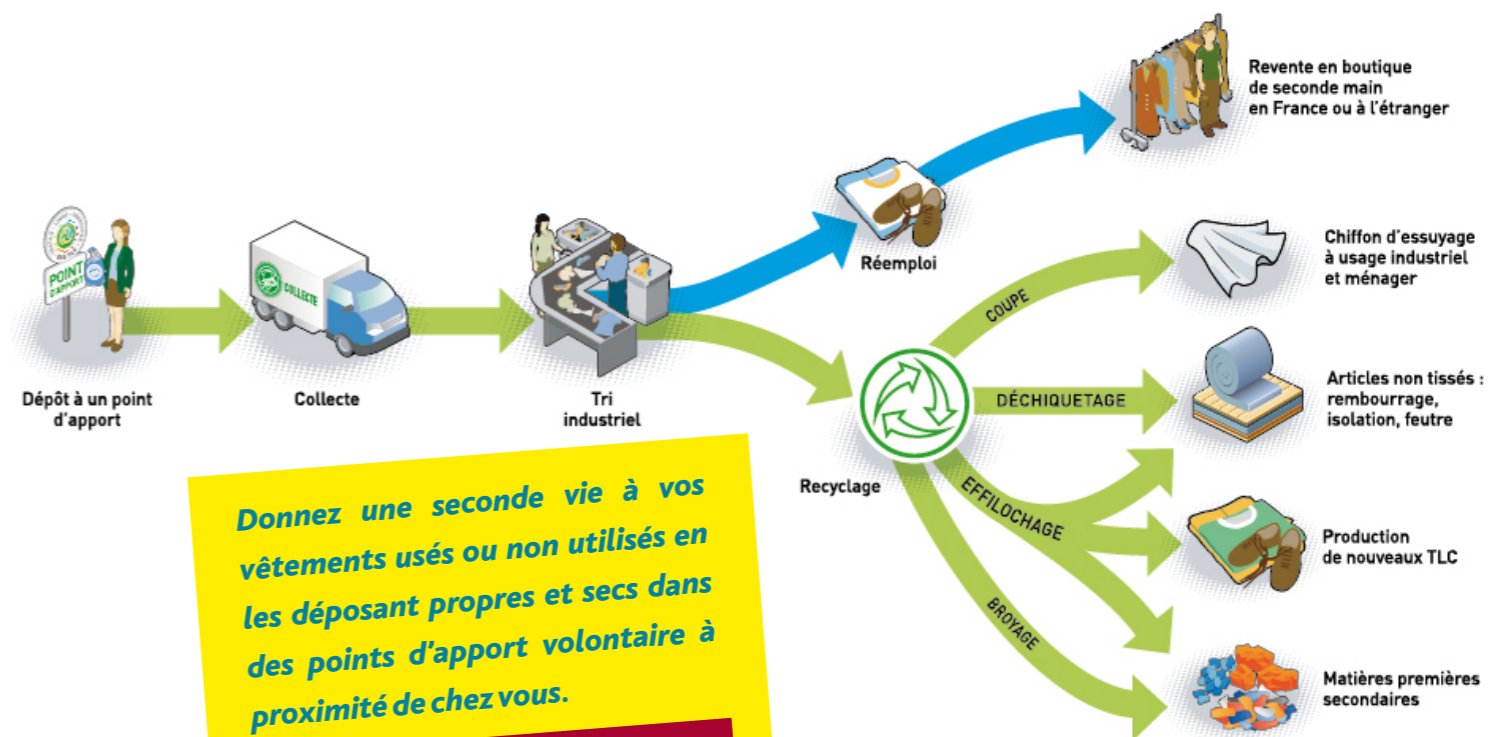
Comment faire ?

- 1 Rassemblez les textiles propres et secs (même si usés)
- 2 Attachez les chaussures par paire car elles risquent de se séparer à l'ouverture du sac (par les lacets ou avec un élastique)
- 3 Fermez bien le sac
- 4 Évitez les sacs trop volumineux (préférez ceux de moins de 50 litres)
- 5 Inutile de repasser les vêtements ou le linge

Que devient ce que vous apportez ?

Si les vêtements sont réutilisables, ils peuvent être donnés, revendus au profit d'une action sociale particulière ou être directement exportés pour la revente en friperie. Si les textiles sont trop abîmés, ils deviennent chiffons d'essuyage ou matières premières secondaires après avoir été lavés, broyés, découpés. Dans ce cas, ils sont réintégrés dans de nouveaux tissus ou serviront à la fabrication d'articles textiles non tissés (isolants, rembourrage, etc.). On en retrouve même dans le béton.

... et c'est autant de place gagnée dans votre logement... et de tonnes de déchets qui n'ont pas besoin d'être traités par la filière classique (incinération).



Donnez une seconde vie à vos vêtements usés ou non utilisés en les déposant propres et secs dans des points d'apport volontaire à proximité de chez vous.

Liste des points de collecte disponible sur >> www.cc-medoc-estuaire.fr

Depuis la mise en place de l'opération en juin 2011: 42 tonnes de TLC ont été collectées

Pour une lumière propre ! Ensemble, recyclons nos lampes usagées

Les élus ont signé une convention avec l'éco-organisme Réylum permettant aux particuliers de déposer en déchèterie les lampes usagées. Réylum assure ainsi, sans frais supplémentaire pour le contribuable, l'enlèvement et le recyclage de ces déchets particuliers.

Quelles lampes sont concernées ?

Par lampe, il faut comprendre toute source lumineuse à l'exception des ampoules à filament. Il s'agit principalement des tubes fluorescents dits « néons » et des lampes fluocompactes dites « basse consommation ». Ces lampes contiennent du mercure, substance présente en infime quantité, mais néanmoins dangereuse. En fin de vie, elles nécessitent donc un traitement spécifique et ne doivent pas être jetées avec les autres déchets. Les ampoules « classiques » à filament (incandescence et halogène) peuvent être éliminées avec les ordures ménagères non recyclées.

Que deviennent nos lampes et quel est le bénéfice environnemental de leur recyclage ?

Si l'utilisation de lampes à économie d'énergie est recommandée dans la lutte contre le réchauffement climatique, la démarche environnementale n'est complète que si elles sont recyclées. 93% du poids de leurs composants sont réutilisés. Le verre récupéré permet de faire de nouveaux « néons », des abrasifs ou de la céramique. Le métal et le mercure sont également totalement réemployés.

1 tonne de débris de verre permet d'éviter le rejet de 500 kg de CO₂, en moyenne, soit l'équivalent des dépenses énergétiques de l'habitat d'un français durant une année (chauffage, électricité, etc.).

Bon à savoir : Les lampes qui se recyclent portent ce pictogramme



Les gestes utiles

- Trier séparément les tubes rectilignes et les autres lampes
- Déposez-les, sans les casser, en déchèteries dans les contenants prévus à cet effet
- Ne les mélangez pas avec d'autres déchets (piles, emballages...)